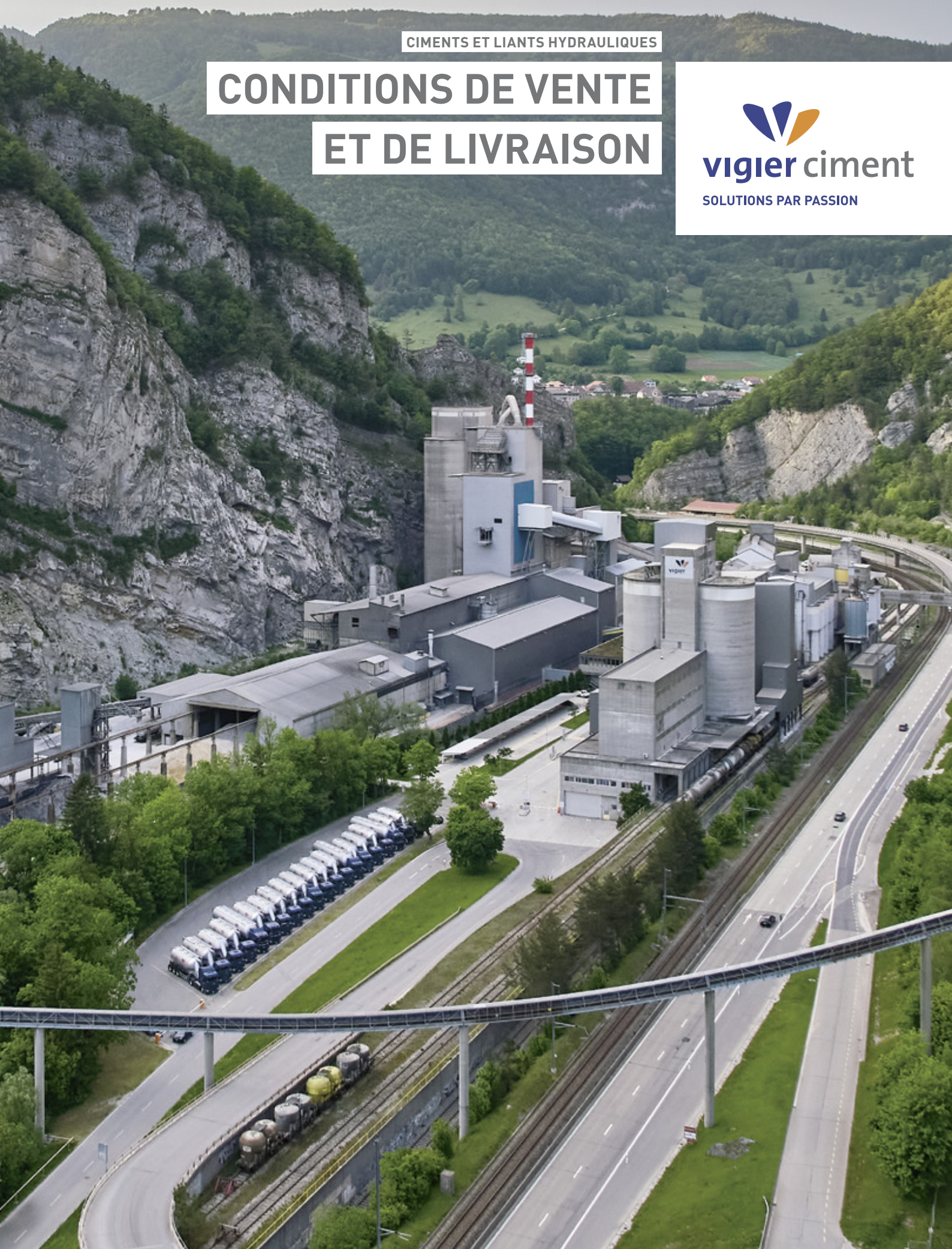


CIMENTS ET LIANTS HYDRAULIQUES

CONDITIONS DE VENTE ET DE LIVRAISON



vigier ciment
SOLUTIONS PAR PASSION



CONDITIONS DE VENTE ET DE LIVRAISON

CIMENTS ET LIANTS HYDRAULIQUES



1. Prix

Nos prix exprimés en francs suisses correspondent à ceux des grossistes et s'entendent franco lieu d'utilisation, pour le ciment en vrac et franco gare ou enlevé à l'usine pour le ciment en sac. Pour chaque nouveau lieu d'utilisation, il faut se renseigner sur le prix avant la première livraison. Toutes modifications de prix restent réservées. La TVA n'est pas comprise dans nos prix et sera facturée séparément. Notre numéro de TVA est CHE-105.972.690.

2. Livraison

2.1 Délai de livraison

Le délai de livraison convenu lors de la commande est à considérer comme un délai d'exécution approximatif. Le non respect du délai de livraison ne peut justifier l'annulation de la commande. Tout dédommagement suite à un retard dans l'exécution d'une livraison est écarté. Les cas de force majeure nous délient du délai de livraison convenu.

2.2 Transport

Le mode de transport ainsi que le transporteur sont exclusivement déterminés par Vigier. En règle générale, les sacs sont délivrés sur palettes échangeables EUR. Le client fournira en échange, le même type de palettes EUR 80×120 cm en parfait état. Pour le transport par rail, la palettisation se fait uniquement pour des wagons complets. Seuls sont utilisés des wagons dotés de parois mobiles et circulant en trafic navette.

2.3 Déchargement

Pour cette opération, le client veillera à ce que:

- le lieu de déchargement soit parfaitement équipé et adapté pour un camion semi-remorque de 40 tonnes, libre d'accès et d'une approche aisée afin d'éviter tout temps d'attente lors du déplacement et du déchargement.
- que le dépôt, respectivement le silo concerné soit adapté à la livraison sur le plan technique et de capacité suffisante.
- qu'une personne compétente soit présente sur le lieu de déchargement pour la réception et la signature du bulletin de livraison.

2.4 Impossibilité de livrer

Une destruction totale ou partielle des moyens de production, des installations de transport ou des matières premières due aux éléments, délie Vigier de l'obligation de livrer ou des prétentions du client à un dédommagement.



3. Paiement

La facturation des liants se fait au travers des grossistes en matériaux.

4. Garantie et réclamations

4.1 Garantie

Les liants de Ciments Vigier SA, Péry, correspondent aux normes SN EN 197-1 et sont soumis à un contrôle de qualité interne selon ISO 9001. En dehors de cette norme toute garantie est caduque, notamment lors de mélange avec des liants d'autres provenances. Seules les indications du producteur définissent de manière exclusive les caractéristiques spécifiques du liant.

4.2 Réclamations

Tout vice de fabrication, quantité inexacte ou livraison erronée sont à signaler immédiatement au fournisseur. En cas de vice de fabrication, il y a lieu d'indiquer, le type de ciment, la classe de résistance, le genre de défaut constaté et le numéro du bulletin de livraison.

Avertissement: On ne peut tirer aucune conclusion sûre concernant la qualité du ciment utilisé, lors d'observations faites sur des échantillons de béton, des parties d'ouvrages ou de bâtiments, dans la mesure où les caractéristiques du béton ne dépendent pas uniquement du ciment, mais aussi de l'ensemble de ses composants, de son traitement ainsi que des conditions extérieures.

4.3 Service après vente

Les conseils techniques d'utilisation sont issus des dernières connaissances liées à l'expérience et à nos travaux de développement. Ils n'ont cependant pas un caractère d'obligation et ne dispensent pas l'acheteur, respectivement l'utilisateur d'effectuer ses propres contrôles et essais. Cette responsabilité est également valable pour l'observation des directives légales lors de l'utilisation de nos ciments.

4.4 Mesures de protection

Nos notices d'information précisent les mesures de protection nécessaires. Pour le reste, les directives légales font autorité et sont à observer.

5. For judiciaire

Pour tout différend pouvant survenir, c'est le tribunal du siège du producteur qui est compétent pour les deux parties.

6. Modification des conditions de vente, de livraison et de paiement

Seules les modifications des conditions générales de vente, de livraison et de paiement confirmées par Ciments Vigier SA, Péry sont applicables.





CIMENTS VIGIER SA

ZONE INDUSTRIELLE RONDCHÂTEL

CH-2603 PÉRY

TEL +41 (0)32 485 03 00

FAX +41 (0)32 485 03 32

E-MAIL CIMENT@VIGIER.CH

WWW.VIGIER-CIMENT.CH